

EXAMEN DE COMPTABILITE I

Janvier 2015

Exercice n°1 : (10 points)

Le 2 janvier 2015, quatre associés Ahmed, Hassen, Mourad et Riadh ont constitué une SARL spécialisée dans la fabrication d'emballages.

↳ Ahmed a apporté à la SARL le patrimoine de son entreprise individuelle (sauf les actifs fictifs). Les éléments de son bilan arrêté à la date du 31/12/2014 se présentent comme suit :

| | | | |
|--|--------|-------------------------|--------------|
| Matériel de transport | 20 000 | Titres de participation | 5 000 |
| Fournisseurs, avances et acomptes | 5 000 | Bénéfice de l'exercice | A déterminer |
| Produits finis | 13 000 | Réserves | 4 000 |
| Banque BIAT (solde comptable débiteur) | 3 000 | Clients | 2 000 |
| Fournisseurs d'exploitation | 2 000 | Frais préliminaires | 800 |
| Echéances à moins d'un an/ENC | 5 000 | Compte de l'exploitant | A déterminer |

En contrepartie de son apport, Ahmed s'est vu attribuer des parts sociales d'une valeur de 50 000 DT.

↳ Hassen a apporté à la SARL les éléments suivants :

- Une machine d'une valeur de 8 000 DT réglée à moitié ; l'autre moitié sera réglée par la SARL le 1/10/2017,
- Des matières premières achetées par Hassen pour 15 000 DT mais reprises par la SARL pour les 2/3 de ce prix d'achat,
- Des espèces de 16 000 DT dont 1 000 DT destinés à régler les frais de publicité légale de la constitution.

↳ Mourad a apporté à la SARL les éléments suivants :

- Un terrain acquis par Mourad pour 7 000 DT et évalué par les associés à 10 000 DT,
- Des produits finis ayant un coût de production de 5 000 DT et comportant un lot de 2 000 DT jugé, par les associés, invendable et par conséquent n'ayant aucune valeur,
- Des avoirs à la STB pour 7 000 DT et un découvert à la BNA pour 5 000 DT.

↳ Riadh a apporté des espèces en contrepartie d'une participation à raison de 25% du capital social de la SARL.

Travail à faire :

- 1- Sachant que le montant du compte de l'exploitant représente 20 fois celui du résultat, calculer les montants du résultat et du compte de l'exploitant de l'entreprise Ahmed au 31/12/2014 et établir le bilan de cette entreprise arrêtée à cette date.
- 2- Déterminer les apports de chacun des associés de la SARL et calculer le montant de son capital.
- 3- Présenter la balance d'ouverture de la SARL (correspondant à son bilan de constitution).

Exercice n°2 : (10 points)

La société XYZ, assujettie à la TVA, dont l'objet social est la commercialisation de pièces d'automobiles, a été créée au cours du mois de décembre 2014. Les opérations suivantes :

Le 1/12/2014, la société a émis des chèques pour le règlement des factures suivantes reçues le même jour :

- Consommation du téléphone du 3^{ème} trimestre 2014 : 1 180 DT TTC (TVA 18%),
- Consommation d'électricité de septembre et octobre 2014 : 354 DT TTC (TVA 18%),
- Frais de réparation d'une machine : 236 DT TTC (TVA 18%),
- Honoraires d'avocat pour une affaire en justice : 560 DT TTC (TVA 12%).

Le 2/12/2014 : La société a acheté à crédit, auprès de son fournisseur F, 500 pièces au prix unitaire HT de 8 DT, TVA 18%. La facture reçue le même jour mentionne une remise de 10%, un escompte de règlement de 5% ainsi que le transport assuré par les moyens propres du fournisseur à raison de 112 DT TTC (TVA 12%).

Le 3/12/2014 : La société a retourné le quart des pièces reçues le 2/12 et a exigé un rabais de 5% sur les pièces gardées.

Le 4/12/2014 : La société a reçu la facture d'avoir relative au retour et au rabais de 5%.

Le 5/12/2014 : La société a acheté, à crédit, des pièces auprès de son fournisseur F. La facture reçue le même jour indique, compte tenu d'un escompte de règlement de 1%, un net financier de 24 750 DT. Elle comporte, également, l'imputation d'une avance déjà servie de 1 000 DT et une TVA de 18%. Le transport a été assuré par F gratuitement.

Le 6/12/2014 : La société s'est rendue compte que le fournisseur F a omis de prendre en compte dans sa facture du 5/12 la remise habituelle de 10%. Suite à une réclamation auprès du fournisseur, la société a reçu le même jour la facture d'avoir correspondante.

Le 7/12/2014 : Le chèque émis le 1/12 à l'ordre de l'avocat a été annulé. L'avocat a été réglé le même jour en espèces.

Le 8/12/2014 : La société a adressé à son fournisseur F un chèque émis le même jour pour règlement de la totalité de la dette (solde de tout compte).

Le 9/12/2014 : La société a acheté à son fournisseur F, 100 pièces au prix unitaire HT de 10 DT, TVA 18%. La facture, le même jour, par la société TRT à la société XYZ pour 112 DT TTC (TVA 12%) qui ont été payés en espèces par cette dernière pour le compte du client.

Le 10/12/2014 : La société a adressé la facture au client C mentionnant un prix unitaire de 10 DT HTVA de 18%, une remise de 6% et le transport déjà payé à TRT.

Le 11/12/2014 : La société a reçu un avis de crédit de sa banque avisant l'encaissement, par virement, d'une somme de 721,200 DT de la part du client C correspondant à un règlement partiel de la facture du 10/12. Le même avis indique une commission HT de 1 DT, TVA 18%.

Le 15/12/2014 : La société a envoyé à son client C un effet échéant le 31/1/2015 et ayant une valeur nominale correspondant au reliquat de la créance. Le client C a accepté cet effet le même jour.

Le 17/12/2014 : La société a remis l'effet tiré sur le client C à l'escompte.

Le 18/12/2014 : La société a reçu un avis de crédit portant sur le montant encaissé suite à l'escompte de l'effet tiré sur le client C compte tenu d'une commission de 2 DT HTVA de 18% et d'un intérêt de 6,250 DT.

Le 20/12/2014 : Le chèque émis le 8/12 à l'ordre du fournisseur F est retourné impayé. Afin de régulariser la situation, la société a payé en espèces la somme de 8 271,865 DT et a accepté, pour le reliquat, un effet échéant le 20/1/2015 moyennant un intérêt de retard calculé au taux annuel de 8%, TVA 6%.

Le 25/12/2014 : La société a déposé la déclaration relative à la TVA du mois de novembre 2014 et a réglé par chèque bancaire la somme de 3 000 DT qui tient compte d'un crédit de TVA à reporter provenant des mois antérieurs pour 1 000 DT.

Le 30/12/2014 : A l'occasion du nouvel an, la société a offert à divers clients des lots de pièces détachées ayant coûté au total 2 000 DT HTVA de 18% et pouvant être vendus à la somme totale de 2 500 DT HTVA de 18%.

Travail à faire :

Enregistrer au journal de la société XYZ les opérations réalisées au cours du mois de décembre 2014.